

## 6<sup>ème</sup> Réunion de 2008

---

### Orientations budgétaires

---

**Mardi 16 décembre 2008  
(matin)**

*(La séance est ouverte à 9 h 30, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Baylet, en présence de tous les conseillers généraux à l'exception de M. Marty et de M. Mouchard, excusés)*

**M. Le Président :** Mes chers collègues, la séance est ouverte, nous voilà de nouveau réunis pour débattre de mes orientations budgétaires pour 2009.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

- de la fiscalité,
- de l'endettement,
- de nos dépenses de fonctionnement,
- ou de notre autofinancement.

Données qui nous permettent d'une part, de nous situer en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou de ceux de notre strate de population et, d'autre part, qui conditionnent nos choix dans le cadre de nos programmes pluriannuels. Et puisque je parle de strates de population et de population tout court, je voulais vous informer que j'ai reçu hier le nouveau recensement de l'INSEE qui entrera en vigueur au 1er janvier 2009 et que le Tarn-et-Garonne est à 233 360 habitants.

Mon projet de budget pour 2009 avoisinera les 270 millions d'euros, soit + 1,9 % par rapport à celui de 2008 qui était, je vous le rappelle, de 265 millions.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat de grandes incertitudes dues, pour l'essentiel, aux conséquences :

- d'une part, de transferts de compétences non financés par l'Etat comme initialement prévu, qu'il s'agisse de l'APA et du RMI pour les plus conséquents, ou soumis à une pression normative qui a vu notre participation au financement du SDIS être multipliée par quatre. C'est tout de même, sur 2008, de quelques 13 points de fiscalité supplémentaire qu'il s'agit, j'y reviendrai ;

- d'autre part, des conséquences négatives, pour nos finances, des modifications permanentes de l'Etat dans le calcul de ses dotations et mesures compensatoires, ce qui l'amène au fil des ans, à se désengager progressivement, mais sûrement, et ce sera encore le cas pour 2009 après une année 2008 qui restera dans tous les esprits comme étant celle où l'Etat se sera quand même, par rapport aux collectivités territoriales, pas très bien conduit eu égard aux décisions qui ont été prises ;

- enfin, des craintes que font peser pour nos budgets tant le ralentissement économique, nous pourrions même dire la crise économique que nous subissons et dont on nous dit qu'elle va encore aller en s'amplifiant, avec ses répercussions sur l'immobilier et la baisse de nos recettes liées aux droits de mutations, que le renchérissement et la raréfaction des possibilités d'emprunts. Vous savez dans quelles conditions sont les banques, inutile de vous dire aujourd'hui que les discussions pour obtenir leur partenariat ne sont pas piquées des hannetons.

Dois-je ajouter, mes chers collègues, qu'au-delà de ces constats immédiats, c'est aussi l'énorme incertitude qui pèse à la fois :

- d'une part, sur l'existence même des départements avec la mise en place du comité pour la réforme des collectivités territoriales qui a pour objet de faire des propositions innovantes, volontaristes et audacieuses. Nous entendons et lisons beaucoup de choses, il paraît que M. Balladur va rendre son rapport pour le mois de février mais ce n'est pas non plus très facile de mener une collectivité quand elle est de manière permanente dans l'oeil du cyclone et quand nous ne savons pas si demain nous existerons encore, là n'est pas la question car si nous n'existons plus, nous n'aurons plus à nous poser ce genre de problématique, ce n'est pas ce qui me soucie le plus parce que je ne crois pas un mot de la suppression des départements. Quand on voit leurs responsabilités, les services de proximité qu'ils rendent et quand on voit quel est le découpage administratif français, quand je lis que l'on ne voudra plus de financements croisés, quand je lis que l'on veut clarifier les compétences, c'est-à-dire retirer aux uns pour donner aux autres, il est un peu difficile de mener des investissements comme pour les collèges, pour ne prendre que cet exemple-là, si demain les collèges ne sont plus de notre compétence. Voilà, donc nous sommes au-delà de la crise économique, au-delà de la raréfaction des prêts, nous sommes aussi dans une situation politique, au sens général du terme, très compliquée parce qu'il y a beaucoup d'incertitudes ;

- d'autre part, sur nos ressources, avec l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle. Je vous rappelle qu'une des incertitudes majeures qui pèse sur tout cela, c'est la suppression de la taxe professionnelle qui a déjà été encore récemment considérablement amputée par les mesures qui ont été annoncées. Malgré cela, il faut quand même le dire car c'est la réalité de notre vie quotidienne, c'est la réalité du travail que nous avons à mener et nous subissons des décisions politiques qui nous échappent totalement.

Ce projet de budget primitif pour 2009 s'articulera sur ma volonté de privilégier les investissements liés à nos compétences et, pour ce faire, je vous proposerai :

➤ d'une part, et comme nous l'avons envisagé, lorsque nous avons pris la décision de créer nos deux nouveaux collèges, de fixer notre volume d'emprunts à 21 millions d'euros ;

➤ d'autre part, de continuer à faire évoluer nos taux d'imposition en tablant sur une augmentation maximale du produit fiscal de nos quatre taxes de + 6 %. Je précise bien qu'il s'agit de + 6 % d'augmentation du produit fiscal et non des taux, j'y reviendrai tout à l'heure ;

➤ enfin, et en tenant compte des difficultés conjoncturelles :

– d'engager la réalisation des seuls projets directement liés à nos compétences. Je vous disais, il y a un instant, que cela ne serait pas sans conséquences sur nos décisions, nous ne pouvons pas nous contenter d'observer, de constater, de voir les conséquences négatives sans anticiper et prendre un certain nombre de décisions qui ne vont pas dans le bon sens parce que ce sont des décisions qui freinent l'investissement et comme nous sommes le principal donneur d'ordre du département, ça ne sera pas non plus sans conséquence sur l'économie départementale ;

- de poursuivre les travaux favorisant le développement de notre territoire, qu'il s'agisse de l'aménagement de notre base logistique départementale, de ceux liés aux nouvelles technologies de l'information ou au centre universitaire.

Les principaux points de mes orientations 2009 étant tracées, je souhaite tout d'abord que nous examinions notre situation financière.

## NOTRE FISCALITE

L'examen du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

1) en premier lieu, les « taux des impositions directes » fait apparaître que sur les deux impositions essentielles que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, nous nous situons toujours en deçà de la moyenne régionale.

- **Pour la taxe d'habitation :**

- taux 2008 du Tarn-et-Garonne... .. 7,87 %
- moyenne régionale :... .. 8,38 %

- **Pour la taxe professionnelle :**

- taux 2008 du Tarn-et-Garonne :... ..13,85 %
- taux moyen régional hors Hte-Garonne :... .. 14,26 %

Mais nous mettons toujours concernant la taxe professionnelle en dehors de la Haute-Garonne parce que le seul département de la Haute-Garonne à lui seul, c'est deux tiers des recettes de taxe professionnelle en Midi-Pyrénées, donc cela fausse complètement les comparatifs avec les neuf autres départements.

Au passage, je vous précise que la mise en place du « ticket modérateur » sur la taxe professionnelle nous aura fait perdre, sans compensation, ce qui aurait été tout de même normal dans la mesure où il s'agit d'une décision prise sur proposition du Gouvernement, près de 1 million 951 mille euros en 2008.

S'agissant du taux du foncier non bâti, 74,35 %, il n'a plus aucune signification dans la mesure où les terres agricoles en sont exonérées, alors que pour le foncier bâti nous nous situons, avec 19,86 %, entre le Gers : 22,31 % et le Tarn : 19,10 %.

Comme vous pouvez le constater à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, nous restons toujours, sur Midi-Pyrénées, parmi les plus modérés.

Hors Golfech, nous avons en 2008, avec un prélèvement par habitant de 345,82 euros, le plus bas de notre région. Notre situation va encore « s'améliorer » d'ailleurs lorsqu'à partir du 1er janvier 2009, nous prendrons en compte le nouveau recensement puisque nous avons plus d'habitants, donc cela fera descendre la pression par habitant et dans des proportions importantes puisque quand même je ne sais à combien était le précédent recensement mais il devait être de 15 000 habitants de moins.

Ceci étant précisé, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

### **Nos bases d'imposition**

C'est avec intérêt que l'on constate leur progression soutenue :

- tant sur la taxe d'habitation avec + 5,12 % en moyenne annuelle sur 2004-2008 ;
- que sur le foncier bâti avec + 4,07 %.

Concernant les bases de taxe professionnelle, on note que les modifications législatives successives en ont atténué leur dynamisme sur la période 2004-2008 : + 2,44 % en moyenne annuelle alors que nous étions, avant toutes ces décisions, dans une augmentation beaucoup plus importante.

Le point étant fait sur notre fiscalité, j'en viens maintenant à notre endettement.

## **NOTRE ENDETTEMENT**

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai, inlassablement, que cet endettement :

- 1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement, liées à la fiscalité générée par les deux tranches de la centrale de Golfech : 19,2 millions d'euros de produit fiscal en 2008 au titre du F.B. et de la T.P., pour une annuité de 18,1 millions d'euros ;
- 2) a été maîtrisé dans le temps.

Comme vous pouvez le constater, notre endettement s'établissait au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à 731,21 €par habitant. Nous étions à 798 €h au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Nous sommes dans une réfaction de notre endettement.

Pour être complet, notre stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 177 millions 664 mille euros, a un taux d'intérêt moyen de 4,03 % pour une durée résiduelle de 19 ans et 4 mois et est, comme je vous l'ai expliqué lors de notre dernière session, totalement sécurisé.

## **NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

L'examen des données montre qu'au titre du budget primitif 2008, nous nous situons, avec un ratio de dépenses courantes de fonctionnement, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des intérêts des emprunts, de 872,77 euros par habitant, dans la moyenne basse des départements de Midi-Pyrénées et, en tout état de cause :

- en deçà des ratios de nos voisins de l'Ariège (880,89 €h), du Lot (906,34€h), des Hautes-Pyrénées (932,09€h) ou du Gers (1 007,44€h) ;
- et, très légèrement au-dessus de celui de l'Aveyron (865,87€h).

Pour que votre information soit complète, il ressort d'une étude réalisée par le trésor public sur la base des comptes administratifs 2007, c'est-à-dire sur la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de dépenses courantes de fonctionnement de 871 euros par habitant, se situait en deçà du niveau moyen de la strate des départements de moins de 250.000 habitants : 888 €/h.

Voilà, mes chers collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer.

Pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort de l'analyse faite par la direction générale des collectivités locales sur la base des budgets primitifs 2008, que nous nous situons :

- avec une épargne brute de 139€/h, nettement au-dessus de la moyenne nationale 98,2€/h ;
- il en est de même pour notre épargne nette, 82,8€/h pour 55,8€/h au niveau national.

Pour bien fixer les idées, je vous rappelle que cette épargne brute, qui n'était que de 17,4 millions d'euros au compte administratif 1995, est passée à 33,3 millions l'an dernier, ce qui nous a permis en 2007 de financer :

- d'une part, le remboursement de la partie capital de nos emprunts (12,6 M€) ;
- d'autre part, l'intégralité des subventions versées (15,3 M€), qu'elles soient en capital ou en annuités,
- enfin, une partie de nos investissements.

J'en viens maintenant à mes orientations pour 2009, tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

## LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont, comme toujours, de deux natures :

- celles qui s'imposent à nous parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations et participations reçues de l'Etat, ou les subventions de la Région et de l'Europe.
- celles sur lesquelles on peut directement agir en fixant :
  - soit leur taux : les recettes fiscales,
  - soit leur volume : les emprunts,

S'agissant de mes orientations fiscales pour 2009, elles ne peuvent se comprendre que si on les replace dans le contexte général de l'évolution constatée ces dernières années :

- tant sur le désengagement de l'Etat ;
- qu'au niveau de la pression fiscale exercée sur les taux.

Concernant le désengagement de l'Etat, il s'est surtout traduit par le non respect des compensations financières prévues pour l'A.P.A. et le RMI.

Ce désengagement a été progressif :

- sur l'APA, où le taux de couverture est passé de 50 % en 2002 à 31 % en 2008 ;

- sur le RMI où nous nous situerons, cette année, à 84 % de taux de couverture au lieu des 100 % annoncés.

Il nous amènera à constater sur 2008 un besoin supplémentaire de financement à notre charge de 8,8 millions d'euros :

- 5,3 millions d'euros sur l'APA ;
- 3,5 millions d'euros sur le RMI-RMA.

Mes chers collègues, cela représentera tout de même l'équivalent de quelques 9 points de fiscalité ou de 5 gymnases...

Enfin, s'agissant de notre participation au fonctionnement du SDIS, elle est passée de 1,5 millions d'euros en 2001, à 5,2 millions d'euros en 2008 et devrait avoisiner les 5,8 millions en 2009, c'est-à-dire quasiment 4 points de fiscalité pour compenser cette évolution.

Comme la quasi totalité des conseils généraux, nous avons donc dû choisir entre :

- augmenter notre fiscalité,
- ou altérer notre capacité d'investissement.

Les projets structurants pour notre département devant être menés à bien, nous avons fait le choix, ces dernières années, d'une augmentation modérée de nos taux.

Ainsi, après la pause fiscale qui nous a vu, sur la période 1999-2001, maintenir nos taux d'impositions à leur niveau de 1998 nous avons, comme les autres départements à partir de 2002, réévalué les taux de nos quatre taxes.

Sur la période 1998-2008, soit sur les 10 dernières années, la pression fiscale exercée sur nos taux se sera établie, taxe par taxe, en moyenne annuelle à :

- + 2,35 % sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, pour 2,4 % au niveau régional ;
- + 2,87 % sur la taxe professionnelle, pour 2,32 % au niveau régional.

Monsieur le Président Dagen, c'est sur une augmentation prévisionnelle de nos taux de + 2,5 % maximum, que je bâtirai mon projet de budget pour 2009. Nous verrons au moment du budget comme chaque année si nous pouvons ajuster, faire moins et là je bâtis un peu, pas dans le flou, mais enfin sans l'ensemble des informations nécessaires pour être suffisamment précis.

Sur cette hypothèse j'ai prévu, dans mon rapport d'orientations, un produit fiscal de quelques 102,3 millions d'euros, en augmentation de + 6 % par rapport à celui effectif de 2008 : 96 millions 536 mille euros.

Pour ce faire, je me suis fondé sur une progression minimale globale de nos bases de + 3,2 % : 744 millions de bases estimées en 2009, pour 721 millions en 2008.

Je vous précise que compte tenu de l'augmentation légale des bases qui devrait être de + 2,5 % pour la T.H. et le F.B., et de 1,5 % pour le F.N.B., j'escompte :

- une augmentation des bases de T.H. de + 5 %,
- une augmentation des bases de F.B. de + 4 %,
- une augmentation des bases de F.N.B. de + 5 %,
- une augmentation des bases de T.P. de + 1,5 %.

Enfin, concernant les droits de mutations, je vous inviterai à maintenir notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est-à-dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais lors de notre dernière réunion, les droits de mutations, bien que restant à un niveau élevé connaissent, pour la première fois depuis 2000, une baisse. Nous escomptions 19,5 millions au titre de 2008, nous devons nous contenter, au mieux, de 17,5 millions d'euros.

Pour votre information, j'ai prévu 17,3 millions au titre de 2009.

S'agissant de nos emprunts, il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1<sup>er</sup> janvier 2009 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons près de 14,8 millions d'euros de capital.

C'est en tenant compte de cet élément que je vous proposerai, lors du vote du budget primitif 2009, un volume d'emprunts de 21 millions d'euros.

En effet, je vous rappelle que lorsque nous avons pris la décision de construire les deux nouveaux collèges, nous avons alors convenu que leur financement serait assuré par emprunt, en dehors du quota des 15 millions d'euros habituellement réalisé. Nous avons arrêté et je le maintiens, un emprunt à hauteur de 15 millions pour nos besoins ordinaires et nous avons considéré que pour construire deux collèges, ce qui s'inscrit sur une longue durée, nous pouvions augmenter ces emprunts mais en considérant que les choses sont à part et d'ailleurs y compris quant à la durée des emprunts.

Aujourd'hui, on peut estimer le coût de ces deux collèges, travaux de bâtiments et honoraires seuls, à l'exclusion des travaux de VRD et l'achat de mobilier, à 26 millions d'euros (11M€ pour Vercingétorix, 15M€ pour le 4<sup>ème</sup> collège montalbanais).

Ayant déjà emprunté à ce titre, sur 2005-2008, 18 millions d'euros (3M€ sur 2005, 3M€ sur 2006, 6M€ sur 2007 et 6M€ sur 2008) je vous proposerai, à l'occasion de ce budget 2009, de programmer un complément de 6 millions.

A compter du budget 2010, nous reprendrons notre cycle normal d'emprunts à hauteur de 15 millions d'euros.

Concernant les dotations de l'Etat, après l'institution en 2008 du « contrat de stabilité », en substitution du « contrat de croissance et de solidarité », l'Etat a souhaité associer les collectivités locales à l'effort de maîtrise de la dépense publique en modifiant unilatéralement les règles régissant ses principaux concours financiers.

Je vous rappelle que ce nouveau « contrat de stabilité », qui n'a de stable que le nom, puisque les choses changent tout le temps, prévoyait que les concours financiers aux collectivités locales évolueraient au même rythme que l'inflation.

Or, pour 2009, l'Etat a décidé, dans le contexte de crise des finances publiques, que la règle du « zéro volume » serait également appliquée aux collectivités locales et ce, jusqu'à 2011 inclus. C'est-à-dire on fait un contrat de stabilité et on ne l'a pas mis en place que déjà, on en change les règles du jeu, bien naturellement, je n'ai pas besoin de vous le dire, à notre détriment.

En outre, ont été intégrées dans l'enveloppe normée, des dotations jusque là spécifiques et assujetties d'une année sur l'autre à des règles d'évolution qui leur étaient propres.

Ainsi, rentrent désormais dans l'enveloppe normée : le F.C.T.V.A., le fonds de mobilisation départemental d'insertion, le prélèvement au titre des amendes forfaitaires de la police de circulation et des radars automatiques ou les compensations fiscales.

Cette enveloppe normée va évoluer, à périmètre constant, de + 2 % entre 2008 et 2009, c'est-à-dire sur l'inflation prévisionnelle et ce, bien que nous soyons aujourd'hui à + 2,7 %.

Si la D.G.F. va effectivement évoluer de + 2 %, il n'en sera pas de même de la D.G.D., de la dotation départementale des collèges ou du fonds de mobilisation départemental pour l'insertion qui resteront à leur niveau de 2008.

Quant aux compensations fiscales, qui servent de variables d'ajustement, elles vont également sérieusement baisser qu'il s'agisse, outre des compensations sur le foncier non bâti agricole, de celles liées à la T.P. et au foncier bâti (autour de - 16 %). Seule la compensation de la taxe d'habitation n'est pas ajustée.

Sur 2008, ces dotations se seront élevées à 56 millions 419 euros et j'ai prévu, au titre de 2009, 56 millions 450 mille, nous sommes loin des + 2 % auxquels viendront s'ajouter :

- 9,4 millions d'euros escomptés au titre du fonds de financement de l'A.P.A. ;
- 17,2 millions au titre de la fraction de la T.I.P.P. qui nous est transférée dans le cadre du RMI-RMA ;
- 15,7 millions d'euros au titre de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance incluant, notamment, les compensations de l'Etat au titre des transferts des routes nationales, des TOS et des agents de la D.D.E..

Il m'étonnerait que d'ici le vote du budget primitif 2009, nous ayons des informations précises sur l'ensemble de ces dotations. Nous ajusterons donc les participations de l'Etat, comme chaque année, soit lors de notre session fiscale, soit lors de notre décision modificative n° 1.

Voilà, mes chers collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2009. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

## LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

- ◆ les dépenses obligatoires légales et traditionnelles : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles, si ce n'est à la marge ;
- ◆ les dépenses d'investissement, dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :
  - de l'autofinancement,
  - de l'emprunt,
  - et des subventions que nous sommes capables d'aller chercher.

### LES DEPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement augmentées de l'annuité de la dette globale.

S'agissant tout d'abord des dépenses courantes de fonctionnement, c'est-à-dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2009, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 204,7 millions d'euros, à comparer aux 194,6 millions du budget primitif, ou aux 205,2 millions du global de l'année 2008 : budget primitif et nos deux décisions modificatives.

Ces dépenses courantes de fonctionnement s'articuleront autour des grandes masses suivantes :

- aide sociale : 110 millions d'euros,
- dépenses de personnel : 47 millions d'euros,
- frais de transports scolaires : 12 millions d'euros.

Ces trois postes vont ainsi représenter, à eux seuls, quelques 169 millions d'euros, c'est-à-dire 82,5 % des dépenses courantes de fonctionnement, ce qui était déjà le cas en 2008.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à quatre des principaux postes de dépenses obligatoires :

- l'annuité de la dette,
- les frais de personnel,
- les transports scolaires,
- l'aide sociale.

L'annuité globale de la dette, c'est-à-dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les 22 millions d'euros, pour 23 millions en 2008 :

- 18 millions d'euros au titre de nos emprunts ;
- 4 millions d'euros au titre de nos subventions en annuités.

Il est intéressant de noter le poids de l'annuité par habitant pour emprunt : 84 € en-deçà à celui de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées et du Gers. Il était, je vous le rappelle, de 110,12 €h au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

A titre d'information, il ressort de l'analyse des B.P. 2008 réalisée par la D.G.C.L., que le ratio de l'annuité de la dette pour emprunt sur l'épargne de gestion est de 52 % pour le Tarn-et-Garonne, pour une moyenne nationale de 51 %.

A titre de comparaison :

- la Haute-Garonne, département très peu endetté, a un ratio de 15 %,
- l'Aveyron de 26 %,
- le Tarn-et-Garonne de 52 %,
- le Lot-et-Garonne de 54 %,
- les Hautes-Pyrénées de 56 %,
- le Lot et le Tarn de 57 %,
- l'Ariège de 78 %,
- le Gers de 92 %.

Comme je vous le précise régulièrement, ce qui compte, ce n'est pas le volume de la dette mais la capacité que nous avons à la rembourser.

Ces chiffres me semblent se passer de commentaires supplémentaires.

Concernant nos dépenses de personnel, elles s'établiront aux environs de 47 millions d'euros.

De l'analyse faite par le trésor public sur les comptes administratifs 2007 nous étions, avec un ratio par habitant de 167 euros, en deçà de la moyenne de la strate des départements de moins de 250.000 habitants qui était de 174 euros.

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du budget primitif je serai amené, comme chaque année, à vous proposer :

- quelques transformations de postes pour tenir compte de promotions,
  - quelques créations, pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer progressivement :
- d'une part, les agents bénéficiant d'emplois aidés, dont les contrats arrivent à échéance dans le courant de l'année 2009 ;
  - d'autre part, les personnels non titulaires en poste dans nos services depuis plusieurs années et dont le coût pèse déjà sur nos finances.

Peu de créations, autres que celles-là, vous seront proposées dans la mesure où, lors de notre dernière session, on été créés les postes nécessaires à l'accueil :

- du troisième et dernier contingent de TOS ayant opté pour le Conseil Général et c'est très massivement que les TOS ont choisi le Conseil Général ;
- du deuxième contingent d'agents de la D.D.E., le dernier sera pour 2010.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 12 millions d'euros, je souhaite :

- d'une part, que le programme pluriannuel de sécurisation de nos lignes se poursuive ;
- d'autre part, que notre commission ad'hoc nous fasse, comme elle s'y est engagée, des propositions sur le transport des très jeunes enfants.

Pour votre information, il ressort de l'analyse faite par la Direction générale des collectivités locales, sur la base des comptes administratifs 2006, qu'avec un ratio de coût de l'élève transporté de 1 003 €, nous nous situons quasiment au niveau de l'Ariège : 1 000 €/élève, du Gers : 1 058 €/élève, ou du Lot : 1 076 €/élève.

J'en viens à nos dépenses d'aide sociale qui, avec 110 millions d'euros resteront, et de loin, le poste budgétaire le plus important de mon projet de budget 2009.

Mes prévisions pour 2009 intégreront en particulier :

- au niveau de l'APA, 30 millions d'euros de crédits,
- au niveau du RMI-RMA, 22,6 millions d'euros, hors insertion, en sachant qu'à l'occasion de notre DM1 nous aurons à intégrer les conséquences, soit disant neutres, de la mise en place du RSA (revenu de solidarité active), appelé à être généralisé au 1<sup>er</sup> juin prochain ;
- au niveau de la prestation de compensation du handicap : 5,3 millions d'euros.

Ces trois postes représenteront, à eux seuls, la moitié de nos dépenses d'aide sociale (52,6 %).

A titre indicatif, il ressort des données de la D.G.C.L. au titre de 2006 que nous nous situons, avec un ratio habitant de dépenses totales d'aide sociale de 500 €/h, au niveau de nos voisins :

- Ariège ... ..527 €
- Lot... .. 507 €
- Hautes-Pyrénées... .. 541 €
- Tarn... ..498 €
- Gers... ..517 €

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissement pour 2008.

## INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2009

Avec un volume de crédits de paiement qui avoisinera, hors remboursement du capital des emprunts, les 47,2 millions d'euros, mon projet de budget pour 2009 donnera la priorité aux investissements liés à nos compétences pour les raisons que j'ai évoqué dans mon introduction.

- ◆ Ainsi, **la voirie départementale** restera la priorité de ce prochain budget, comme elle l'était déjà ces dernières années.

Il ressort de l'étude réalisée par la D.G.C.L. au titre de 2006, que nous étions :

- avec un ratio de 105,7 €/h au titre des dépenses d'investissement sur la voirie départementale, nettement au-dessus de la moyenne nationale : 70,9€/h.
- avec 19,1€/h au titre de l'entretien des routes, là aussi nettement au-dessus de la moyenne nationale : 16,8€/h.

Afin de bien mesurer l'effort consenti sur la voirie, il ressort de cette étude que nous nous situons en Midi-Pyrénées, et au titre 2006 :

- en investissement :

- Haute-Garonne	14 310 €du Km,
- Tarn-et-Garonne	9 992 €du Km,
- Aveyron	9 292 €du Km,
- Hautes-Pyrénées	8 578 €du Km,
- Tarn	6 302 €du Km,
- Lot	5 113 €du Km,
- Gers	4 781 €du Km,
- Ariège	4 761 €du Km.

- en fonctionnement :

- Haute-Garonne	3 206 €du Km,
- Hautes-Pyrénées	2 326 €du Km,
- Tarn-et-Garonne	1 802 €du Km,
- Lot	1 631 €du Km,
- Ariège	1 493 €du Km,
- Aveyron	1 387 €du Km,
- Tarn	1 322 €du Km,
- Gers	1 018 €du Km.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, que je vous propose, au titre de 2009, et peut-être de 2010, de travailler à enveloppe constante.

2009 verra donc :

- la fin des programmes 2006-2007 et 2007-2008, axés essentiellement sur des opérations de sécurité et de traversées de villages avec près de 2,7 millions de crédits de paiement ;
- la poursuite du programme 2008-2009, adopté au BP 2008, avec l'inscription de près de 9 millions de crédits. Il devrait être terminé pour octobre prochain.

S'agissant du programme de voirie 2009-2010 proprement dit, il sera axé sur la poursuite de nos opérations de sécurité et sera limité, dans son volume, à 10 millions d'euros.

Monsieur Roger, 2009 verra le démarrage des travaux du pont de Verdun, selon la procédure « P.P.P. » (partenariat public privé).

Dans le même temps, seront mis en chantier les ponts bowstring (canal) de la Brunette à Castelsarrasin et celui de Montbartier sur la RD 50. Celui de Lacourt-St-Pierre sur la RD 39 démarrera en fin d'année.

Bien évidemment, Monsieur le Président Bénech, et dans la limite des crédits dont l'Etat nous a dotés, nous porterons un soin particulier aux RD 820 et RD 813 alors que, s'agissant de la vélo-voie verte, nous engagerons, comme initialement prévu, la 2<sup>ème</sup> tranche relative au parcours Montech – Haute-Garonne.

Quant à la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche, port de Montech – port de Montauban, elle sera programmée ultérieurement. Nous ne pouvons pas tout faire en même temps.

◆ Quant aux **établissements d'enseignement**, ils resteront également notre priorité.

Là aussi, je souhaite attirer votre attention sur les ratios publiés par la D.G.C.L. où nous nous situons au premier rang de Midi-Pyrénées pour 2006 avec :

- 1 622,5 €/élève au niveau de l'investissement dans les collèges publics ;
- 288,4 €/élève en fonctionnement.

Conformément à notre "programme prévisionnel d'investissement 2003-2012 sur les collèges existants", je vous proposerai d'engager la 7<sup>ème</sup> tranche 2009-2010 telle que prévue.

A cet effet, je vous soumettrai une autorisation de programme de près de 2 millions d'euros alors que près de 4,5 millions de crédits de paiement seront inscrits au titre des tranches antérieures en cours de réalisation.

La tranche 2009-2010 concernera la 3<sup>ème</sup> phase de Jean-de-Prades à Castelsarrasin et les 5<sup>ème</sup> d'Olympe-de-Gouges et de Lauzerte.

Messieurs les conseillers généraux de Montauban, s'agissant du 4<sup>ème</sup> collège dont les travaux se termineront en mars prochain, un dernier crédit de 5 millions d'euros sera inscrit à mon projet de budget 2009 et je vous proposerai d'ailleurs à un moment ou un autre de notre session budgétaire, d'aller le visiter parce que je pense que nous avons tout lieu d'être fiers de cette superbe réalisation qui marquera l'architecture montalbanaise.

S'agissant toujours de nos collèges, nous poursuivrons notre plan pluriannuel d'informatisation qui nous conduira, à la rentrée de septembre prochain, à offrir à nos collégiens 1 ordinateur pour 8 élèves, avec l'ambition, très vite, de passer à 1 pour 6 et là aussi, nous serons aussi en tête de peloton quand je vois où en sont les départements quand à ce plan de dotation informatique.

Conformément au programme prévisionnel d'investissement sur nos gymnases, adopté au budget primitif 2008, je vous proposerai d'engager sa 2<sup>ème</sup> phase 2009-2010, d'un montant de 580 mille euros et qui concernera, comme prévu, Nègrepelisse et Valence d'Agen.

Concernant la poursuite de notre programme de construction des installations sportives couvertes, nous en terminerons avec la salle de gymnastique 30 x 20 du collège Antonin Perbosc de Lafrançaise.

Compte tenu du contexte financier, je ne vous proposerai pas, sur 2009, de nous engager sur la construction d'autres gymnases.

Je vous rappelle qu'il nous reste à envisager, ces prochaines années, la réalisation :

- de 3 salles 30 x 20 à Olympe-de-Gouges, Théodore Despeyroux à Beaumont et Jean Lacaze à Grisolles ;
- enfin, il conviendra de doter les nouveaux collèges d'une part, d'une salle 48 x 26 pour les sports collectifs et, d'autre part, d'une salle 30 x 20 pour les activités de gymnastique et de sports de combat.

La réalisation de ces équipements couverts étant liée à l'accord des communes concernées qui doivent participer à hauteur de 50 % du coût de base H.T., je saisirai prochainement les maires intéressés afin d'arrêter, au B.P. 2010, un programme pluriannuel que nous pourrions mener, si la conjoncture le permet, sur 2010-2014.

Au-delà des collèges nous allons, M. Roland Garrigues, sur notre site universitaire, nous attaquer au relogement de l'IUP « arts appliqués » sur la base de l'A.P.S. arrêté lors de notre B.P. 2008 et à la condition expresse que la Ville de Montauban nous retourne signée la convention financière. Et soit dit en passant d'ailleurs, je veux vous informer que j'ai un rendez-vous avec des responsables de l'université de Toulouse et que nous sommes en train de discuter ensemble et c'est déjà bien avancé pour ouvrir une troisième année de droit/AES à Montauban, ce qui ouvrira la possibilité d'aller jusqu'à la licence. C'est l'objectif que nous nous étions fixé, que beaucoup pensaient irréalisable, nous sommes tout près du but, j'espère bien pouvoir vous en reparler très prochainement et c'est une attente des étudiants d'ailleurs puisque quand nous sommes allés inaugurer la cafétéria, nous avons beaucoup parlé.

Toujours dans le cadre de nos compétences nous seront amenés, Monsieur Roset, à poursuivre la restructuration de notre **Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne**.

Sont aujourd'hui terminés :

- les travaux de la tranche 1, qu'il s'agisse de l'aménagement du parking et de la voirie à l'entrée de la base ou celui des espaces verts et de la voirie autour de la zone de mise à l'eau des bateaux ;
- les travaux de la tranche 2, avec la construction de 4 chalets d'hébergement, de 2 salles de classe, d'un vestiaire-sanitaires pour les activités physiques et sportives et la réhabilitation du bâtiment d'hébergement existant qui est en cours et qui sera terminée pour l'été, enfin pour le printemps.

Pour 2009, je vous proposerai que nous nous engagions sur :

- d'une part, l'aménagement de la restauration collective dont les travaux devraient commencer courant 4<sup>ème</sup> trimestre sur la base d'un projet que je serai amené à vous présenter à l'occasion de notre décision modificative de juin prochain ;
- d'autre part, la réalisation de terrains de jeux pour que les équipes sportives puissent venir s'entraîner.

Compte tenu de la conjoncture présente, nous reporterons à 2010, voire 2011 la restructuration de notre piscine et du camping.

Messieurs les membres de la commission des sites, les travaux relatifs à la mise hors d'eau et hors air de **Belleperche**, ainsi que ceux liés à la restauration de l'aile des jardiniers sont aujourd'hui terminés.

Nous avons adopté, lors de notre décision modificative n° 1 de juin dernier, un programme prévisionnel de travaux visant à la restauration intérieure du 1<sup>er</sup> étage de l'hôtellerie.

A ce titre étaient prévues 4 tranches, dont la 1<sup>ère</sup> qui correspondait à l'aménagement des cellules sud pour un montant global de 900 mille euros, devait être inscrite au budget primitif 2009.

Compte tenu de la situation et des incertitudes liées aux participations de nos partenaires sur cette restauration, je vous proposerai de décaler cette 1<sup>ère</sup> tranche sur 2010.

Concernant nos sites remarquables, nous terminerons la réhabilitation du temple des Augustins pour laquelle les derniers crédits (700.000 €) seront inscrits dans mon projet de budget 2009.

S'agissant de la restructuration et l'agrandissement des **Archives départementales**, nous profiterons de l'année 2009 pour arrêter, comme nous en avons décidé lors de notre dernière session :

- d'une part, le programme technique et architectural ;
- d'autre part, procéder au phasage de cette importante opération que nous aurons à mener sur plusieurs années.

Monsieur Parienté, le CMS de Nègrepelisse étant aujourd'hui quasiment terminé, nous inscrirons les crédits nécessaires à la restructuration de celui de Moissac conformément au programme arrêté en 2007.

Je vous précise que s'agissant du pôle de Grisolles, porté par Tarn-et-Garonne Habitat, les travaux sont en cours et devraient être terminés fin mars.

2009 va aussi voir s'accélérer le grand chantier de la  **cité administrative départementale**.

Nous allons, sur les prochaines semaines, commencer à rapatrier une partie de nos divers services extérieurs, ce qui nous fera d'ailleurs faire un certain nombre d'économies de fonctionnement.

C'est ainsi que vont arriver :

- l'ensemble des services aujourd'hui basés à l'ancien SDIS, qu'il s'agisse de la direction des affaires scolaires, culturelles et sportives, ou de la direction de l'environnement ;
- le service des transports scolaires situé à l'IUFM ;
- le service des affaires économiques, du tourisme et de l'agriculture, actuellement à NOVALIA.

Arrivent également nos diverses agences qu'il s'agisse de l'A.D.E., de la SEMATEG, du C.A.U.E. ou de l'A.D.D.A..

Dans l'année 2009, seront poursuivis les travaux du bâtiment central de telle sorte qu'ils soient terminés pour le 30 juin 2010.

Sont ainsi programmés :

- de février à octobre prochains :

- la fin des aménagements du niveau E ;
- la partie du niveau D correspondant aux bureaux des élus ;
- la fin des aménagements du niveau C, Hall compris ;
- une partie du niveau B ;
- une partie du niveau A ;
- les parkings.

- de novembre 2009 à mai 2010 :

- la fin des aménagements du niveau D : salles de réunions ;
- la fin de la restructuration des niveaux B et A.

S'agissant du bâtiment social qui, je vous le rappelle, intégrera une crèche et un restaurant administratif, les travaux seront reportés sur 2011-2012.

Monsieur Empociello, d'importants chantiers à terminer pour l'avenir de notre département :

- celui de la **téléphonie mobile** avec, sur 2009-2010, la couverture impérative des 15 communes encore en zone blanche : Monjoi, Bouillac, Montesquieu, Vazerac, Vaissac, Bouloc, Bruniquel, Escatalens, La-Salvetat-Belmontet, Lacour-de-Visa, Le Cause, Loze, Puygaillard, Varen et Verlhac-Tescou.

Si l'Etat ne veut pas, ou ne peut pas participer, nous verrons avec la Région, mais nous ne devons laisser aucune commune sur le bord du chemin :

- celui de la couverture **des zones blanches de l'A.D.S.L.** où, là, 49 communes restent à couvrir dans le cadre du projet « Midi-Pyrénées Numérique »,  
- enfin, celui **du déploiement de la fibre optique** dont nous avons largement débattu lors de notre dernière session. Là aussi, les conditions doivent être recherchées, avec les communautés de communes, pour la création des « boucles locales ».

Concernant la **zone départementale à vocation logistique** dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le syndicat mixte mais le financement, du moins dans un premier temps, par nous, les travaux d'aménagement vont démarrer avec :

- l'acquisition de 50 à 80 hectares de terrain ;
- la déviation de la conduite de gaz ;
- la 1<sup>ère</sup> phase de la liaison ferrée avec les terrassements ;
- la 1<sup>ère</sup> phase de l'assainissement avec la construction d'une station d'épuration ;
- les premiers travaux de voirie avec l'aménagement d'un giratoire d'accès sur la RD 820 et les premières voiries internes à la zone.

Enfin, les travaux relatifs à l'aménagement du Théronnel et des Falquettes étant achevés, nous profiterons de l'année 2009 pour « boucler » le dossier du Lemboulas et rechercher les financements nécessaires à la réalisation des travaux correspondant au soutien d'étiage de cette rivière et de ses affluents.

Dans le même temps, nous poursuivrons les études en cours sur la Séoune, en espérant que le dossier de Sivens, porté par le Conseil Général du Tarn, aboutira enfin : les études sont en cours et l'enquête d'utilité publique devrait être prochainement réalisée.

Au-delà de ces travaux, et comme nous en avons convenu, nous allons profiter du B.P. 2009 pour, Monsieur Francis Garrigues, adopter les statuts de la nouvelle **Agence touristique départementale** qui, sur le modèle de notre ADE, regroupera l'ensemble des intervenants de cette filière.

Comme je l'ai précisé lors de notre dernière session, nous ne pourrons continuer à financer plusieurs organismes poursuivant le même but.

Il faudra donc que l'ensemble des structures actuellement en place se fondent, d'une manière ou d'une autre, dans cette plate-forme : il n'y aura plus de cohabitation possible entre organismes financés, souvent à près de 100 %, par le Conseil Général.

S'agissant de **nos politiques de soutien aux communes, associations et tiers** de ce département, je pense qu'au-delà des crédits qui seront inscrits, tant que nous avons le droit de le faire parce que si on nous recentre sur nos compétences, je ne sais pas comment feront les communes - ce n'est pas quand même un des petits débats de cette réforme - et dont le volume sera sensiblement le même que cette année, nous devons mettre à profit l'exercice 2009 pour entamer la clarification de nos interventions dans le cadre des premières conclusions de « Tarn-et-Garonne 2025 ».

Dans le contexte économique actuel, je préfère par avance bien préciser que si je n'entends pas diminuer notre effort en direction du **milieu associatif**, je n'entends pas non plus que nous nous substituions aux éventuels désengagements des uns ou des autres. Cela, je veux le dire clairement parce que, comme vous le voyez pour la première fois depuis longtemps, depuis toujours, nous commençons à souffrir financièrement de la crise, du comportement de l'Etat, de la manière dont la barque Conseil Général est chargée sauf qu'il n'y a pas qu'avec nous que cela se passe ainsi, il n'y a qu'à voir comment est traité le milieu associatif et naturellement, à chaque fois, on se retourne vers nous et pour des sommes qui ne sont pas négligeables. Nous ne pourrons pas dire : « oui » car c'est trop facile de dire : « on se désengage, je vais aller voir le Conseil Général ». Je sais que certain d'entre vous sont sollicités, moi également, mais il est impossible d'y répondre favorablement, autrement nous mettons le doigt dans un engrenage qui nous prendra le bras et même bien au-delà.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2009.

## BUDGET PRIMITIF 2009 PRÉVISIONNEL

270 000 000 €

### DÉPENSES

---

#### FONCTIONNEMENT

##### PRINCIPAUX POSTES :

• Intérêts de la dette	7 300 000 €
• Personnel	47 000 000 €
• Charges à caractère général	7 000 000 €
• Aide sociale	52 000 000 €
• Allocation personnalisée d'autonomie	30 000 000 €
• RMI – RMA	22 600 000 €
• Prestation de compensation du handicap	5 300 000 €
• Transports	12 000 000 €
• Affaires scolaires, culturelles et sportives	8 600 000 €
• Voirie départementale	4 800 000 €
• Aménagement, développement économique, industriel, agricole et environnement	4 500 000 €
• Subventions aux associations	3 900 000 €
• Dépenses diverses, dont SDIS	7 000 000 €
	-----
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	212 000 000 €

#### INVESTISSEMENT

• Dépenses de dette en capital	10 768 000 €
• Subventions en annuités	4 011 000 €
• Crédits pour investissements	43 221 000 €
	-----
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	58 000 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>270 000 000 €</b>

# BUDGET PRIMITIF 2009 PRÉVISIONNEL

270 000 000 €

## RECETTES

### FONCTIONNEMENT

#### I - FISCALITÉ

• Impôts départementaux	102 300 000 €
• Rôle supplémentaire	600 000 €
• Allocations foncières et taxe d'habitation	4 800 000 €
- Allocations compensatrices T.P.	900 000 €
• T.S.C.A. (1 <sup>ère</sup> fraction – art. 52):	11 000 000 €
- dont compensation pour transfert des agents TOS: 3 596 184 €	
- dont compensation pour transfert des agents DDE: 4 564 494 €	
• T.S.C.A. (2 <sup>ème</sup> fraction – art. 53)	4 700 000 €
• Droits de mutation	17 300 000 €
• Taxe départementale espaces naturels sensibles	1 400 000 €
• C.A.U.E.	250 000 €
• Taxe d'électricité	2 300 000 €

-----  
SOUS-TOTAL RECETTES FISCALES 145 550 000 €

#### II - AUTRES RECETTES

• Dotation globale de fonctionnement (forfaitaire)	32 600 000 €
• Dotation globale de fonctionnement (minimale – DFM)	6 900 000 €
• Dotation globale de fonctionnement (compensation)	7 800 000 €
• Dotation générale de décentralisation	1 750 000 €
• Fonds financement A.P.A.	9 400 000 €
• Taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.)	17 200 000 €
• Fonds de mobilisation départemental d'insertion (FMDI)	1 700 000 €
• Participations aide sociale	9 800 000 €
• Prestation de compensation du handicap (PCH)	2 200 000 €
• Recettes diverses	4 800 000 €

-----  
SOUS-TOTAL RECETTES NON FISCALES 94 150 000 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 239 700 000 €

### INVESTISSEMENT

• F.C.T.V.A.	5 000 000 €
• Dotation générale d'équipement	1 400 000 €
• Dotation départementale d'équipement des collèges	900 000 €
• Emprunts:	21 000 000 €
- dont programme annuel: 15 000 000 €	
- dont collèges : 6 000 000 €	
• Subventions, participations, recettes diverses	2 000 000 €

-----  
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 30 300 000 €

**TOTAL GENERAL 270 000 000 €**